



AVIS DE COURSE

Régate Internationale OPTI CUP CAP D'AGDE

Centre Nautique du Cap d'Agde
Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule : En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les moyens digitaux :

<https://www.centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-d-agde-2024/>

Le WhatsApp de l'épreuve seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. RÉGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le lundi 21 octobre à 20h à l'adresse suivante :

<https://www.centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-d-agde-2024/>

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://www.centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-d-agde-2024/> et sur le groupe WhatsApp coureurs.
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque COVID :

En s'inscrivant à l'« Opti Cup Cap d'Agde » tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le COVID,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

4.1 La régata est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
- Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés de 2010 à 2015.
- Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.

4.2 Catégories :

- Minimes / Cadets : coureurs nés en 2013, 2012, 2011 et 2010.
- Benjamins : coureurs nés en 2014 et 2015.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Les concurrents doivent fournir, au moment de leur inscription :

- La licence 2024 de type "Compétition".
- L'attestation 2024 d'adhésion à la classe Optimist, **présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve**, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe des papiers du bateau.
- Une autorisation parentale.

4.3.2 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale.

- 4.4 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : <https://www.centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-d-agde-2024/>
Le formulaire sera disponible à partir du 3 juin 2024.
Les inscriptions seront closes le lundi 7 octobre 2024 à 23h59.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :
- Tarif réduit de 120 € jusqu'au 13 septembre 2024.
 - Tarif majoré de 150 € à compter du 14 septembre 2024, jusqu'au 7 octobre 2024.
- 5.2 À partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur le tarif de base à 120€ - prendre contact avec le Centre Nautique).
- 5.3 Conditions de remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- 5.4 Moyens de paiement : chèque à l'ordre de SODEAL, virement bancaire ou VAD en CB.

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : BPS HERAULT LOZERE ENTRE - 00354

Code banque : 16607

Compte N° 38121764883

IBAN : FR76 1660 7002 4338 1217 6488 387

Code Guichet : 00243

Clé : 87

BIC : CCBPFRPPPPG

6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. SERIE QUALIFICATIVE ET SERIE FINALE

- 7.1 S'il y a plus de 90 coureurs dans une catégorie, la régata pourra se dérouler en séries qualificatives et finales.
La phase de qualification durera alors au moins deux jours, et sous réserve que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.
La phase finale durera au moins une journée.
- 7.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.
Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription

Lundi 21 octobre 2024	de 9h à 17h à 17h30	Confirmation des inscriptions par les accompagnateurs référents Cérémonie d'Ouverture officielle avec présentation des équipes par pays.
-----------------------	------------------------	---

8.2 Jours de course

Mardi 22 octobre 2024	à 9h à 11h	Briefing entraîneurs. 1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Mercredi 23 octobre 2024	à 10h30	1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Judi 24 octobre 2024	à 10h30	1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Vendredi 25 octobre 2024	à 10h	1er signal d'avertissement - courses à suivre.

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.
Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses du vendredi 25 octobre 2024.

Une course promotionnelle, ouverte à la seule catégorie des Benjamins, pourra être organisée si et seulement si, elle ne pénalise pas le bon déroulement des courses officielles :

- Le signal d'avertissement de cette course sera donné à la suite de la dernière course du jour.
- Cette course sera hors compétition, c'est-à-dire faisant l'objet d'un classement et de pénalités ne comptant pas pour l'épreuve.
- Cette course fera l'objet d'une information spécifique.

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

9.1 Avant le début des confirmations d'inscription (le lundi 21 octobre 2024), chaque coureur ayant changé de matériel devra remplir la fiche de déclaration de jauge selon le lien suivant :

Le formulaire de jauge selon le lien suivant :

Minimes :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH56k7k14lnakThwmEquY4VmKTL9kFVqQdI91A2hzOF-Zo_Q/viewform?usp=pp_url

Benjamins :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeJ_WBH8I5cVtx7i4JnWES8RwAhUcWyXZLYcTV8YUmSnXe7pw/viewform?usp=pp_url

9.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

10. VETEMENT ET EQUIPEMENT / sans objet

11. LIEUX

La zone de course est située côté plage Richelieu et côté Est de la digue du port (voir carte marine en annexe).

12. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

13. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée, la pénalité de deux tours s'applique.

14. CLASSEMENT

14.1 Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

14.2

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15. ACCOMPAGNATEURS [DP]

15.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire à l'URL suivante : <https://www.centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-d-agde-2024/>

15.2 Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.

15.3 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port du Cap d'Agde.

15.4 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité technique ait approuvé son identification de voile avant la première course. Une dérogation doit relever du comité technique.

17. PLACE AU PORT

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'autorité organisatrice, la classe OPTIMIST, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la classe OPTIMIST à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers garçons et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins.
- Au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille minimes 1^{ère} année (nés en 2013) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille benjamins 1^{ère} année (nés en 2015) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- A la 1^{ère} équipe Minime, par nation, en prenant en compte les quatre meilleurs résultats, et en incluant au moins une fille.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CENTRE NAUTIQUE DU CAP D'AGDE

Plage Richelieu Est

Av du Passeur Challiès

34300 Le Cap d'Agde

Email : contact@centrenautique-capdagde.com

Tél : 04 67 01 46 46

Site du Centre Nautique :

<https://www.centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-d-agde-2024/>

Suivez cet évènement sur la page Facebook du Centre Nautique :

<https://www.facebook.com/events/353013920703032/>

OFFICE DU TOURISME

Coordonnées Hébergements :

Bulle d'accueil

Rond-point du Bon Accueil, BP 544

34305 Le Cap d'Agde Cedex

Tél : 04 67 01 04 04

www.capdagde.com

Email : contact@capdagde.com

CAMPING-CAR :

Places camping-cars possibles sur le site. Nous contacter pour réserver.

**PRESCRIPTIONS OF THE FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE
RACING RULES OF SAILING 2021-2024**

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE « ZONES DE COURSE »
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

